Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260085-DE

VILLE DE BERGERAC

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20260085 — Rapporteur : Fabien RUET

Service : Finances
Secrétaire de séance : François CORNET

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE SEPTEMBRE, **à 18 heures,**
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 24/09/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN (1), Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Élodie BLONDY, Christophe GENOVESIO.

ABSENTS EXCUSÉS :

Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Julien CHOUET
François DUHANT	a donné délégation à	Christian SAUBADU
Farid EL KADI	a donné délégation à	Roger AUBRY
Agathe SAUMET-ROCHE	a donné délégation à	Catherine TAVEAU
Gaëlle SCHNEIDER	a donné délégation à	Romuald PIVETEAU
Hélène LEHMANN	a donné délégation à	Jacqueline SIMONNET

(1) Départ au dossier n° 20 «Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation».

INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

VU le code général des collectivité territoriales, et notamment son article L. 2331-3 ;

VU l'article 1406 bis du Code général des impôts ;

VU l'article 1639 A du Code général des impôts ;

VU l'abrogation, à compter du 1er janvier 2027, de l'article 1407 bis du Code général des impôts relatif à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), et la cessation de plein droit, à cette même date, des délibérations prises sur ce fondement ;

CONSIDÉRANT que la loi de finances pour 2026 substitue à la taxe sur les logements vacants (TLV) et à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) une taxe unique, la TVLH, applicable à compter des impositions établies au titre de 2027 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Bergerac, située hors zone tendue, ne peut appliquer la TVLH qu'à la condition d'une délibération expresse du conseil municipal, prise avant le 1er octobre 2026 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2027 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'INSTAURER** la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) sur le territoire de la Commune de Bergerac, à compter du 1er janvier 2027, conformément aux dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts ;
- **DE PRENDRE ACTE** des travaux en cours du groupe de travail transversal, et qu'une délibération ultérieure viendra fixer le taux applicable sur la base de ses conclusions avant le 15 avril 2027 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté par 32 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO (pouvoir), Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT (pouvoir), Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI (pouvoir), Hélène LEHMANN (pouvoir), Julien CHOUET, Romuald

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260085-DE

PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE (pouvoir), Gaëlle SCHNEIDER (pouvoir), Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Christophe GENOVESIO.
3 voix contre : François CORNET, Christian GERARD, Élodie BLONDY.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/09/2026.
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 7 OCT. 2026
et de l'affichage en date du - 7 OCT. 2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

François CORNET

Dept de la Dordogne
de BERGERAC

Le Maire,

Fabien RUET